

LA RAGE DE SAUVER

par le Docteur Chantal PEGUET
médecin biologiste

La rage est une affection virale, connue depuis la plus haute antiquité. Hippocrate (vers 470 avant JC) en fait une description typique: malades délirants, angoissés, refusant de boire (hydrophobie), atteints de tremblements exacerbés par le moindre bruit.

A l'époque des romains, un médecin nommé CELSE fait la relation entre la maladie et une morsure préalable de chien et conseille donc de cautériser les plaies dues à ces morsures: méthode qui était appliquée en Amérique par les aztèques, lesquels traitaient ce genre de plaies en y appliquant localement des charbons ardents!

C'est à la renaissance qu'un médecin vénitien, TRACASTERO le premier pensa que la maladie était transmise, après effraction de la peau, par la salive d'un animal atteint de la rage.

Et naturellement, les travaux de PASTEUR furent capitaux dans la connaissance de cette maladie.

Rappelons qu'il démontra l'existence des microorganismes et qu'il fabriqua à partir de cultures de virus vieillies un vaccin capable de protéger, capable également de guérir.

La preuve éclatante en fut la survie d'un jeune garçon de neuf ans, Joseph MEISTER qui avait été mordu par un chien enragé et qui, grâce à PASTEUR survécut. Car, faut-il le rappeler, sans traitement, la rage reste encore actuellement une affection 100% mortelle!

De nombreuses espèces animales y sont sensibles, en particulier: chiens, chats, chevaux, bovidés, loups, vampires hémato-phages (chauves-souris d'Amérique du Sud) et naturellement les renards. C'est en effet par eux, que la rage qui, grâce à la vaccination, était devenue très rare en Europe, a fait sa réapparition. Il semble qu'un premier foyer soit apparu en 1920 chez les chiens de traîneau du Groenland et qu'à partir de là, elle se soit transmise à des renards polaires qui ont eux-même contaminé des renards roux d'Europe centrale. Le foyer d'infection rabgique s'est ensuite étendu en Russie, puis en Allemagne de l'Est vers 1947. Ignorant les barrières hermétiques créées par les humains, l'Allemagne de l'Ouest fut atteinte vers 1951, et ce fut le tour de la Belgique en 1966, de la Suisse en 1967 et enfin de la France en 1971. L'Italie, elle, eut ses premiers cas de rage en 1977.

A l'heure actuelle, l'Angleterre et l'Irlande sont indemnes, mais la création du tunnel sous la Manche inquiète nos amis d'Outre-Manche, car celui-ci permettrait peut-être le passage d'animaux sauvages contaminés. La Suède et la Finlande sont également épargnées.

La vague d'enzootie rabgique a donc progressé de 1400kms en 38 ans, soit en moyenne 38kms par an. Le rôle du renard est déterminant dans cette progression, puisqu'il représente 95% des cas observés en France en ce qui concerne les animaux sauvages. Les petits rongeurs ne sont que très rarement atteints, de même que les mustelidés (fouines, putois, etc..) notamment le blaireau.

Alors! Haro sur le nuisible! Haro sur le renard. Cette lutte soi-disant nécessaire arrangeait bien des gens, qui oublient que ce soi-disant nuisible, bien loin de se nourrir exclusivement de gibier ou de volaille, est un auxiliaire précieux de l'agriculture, en régulant, oh combien! les populations de rongeurs.

En 1981, selon les statistiques officielles de l'Institut Pasteur, plus de 100000 renards ont été exterminés en France dont 7877 pour les 3 départements picards. Seuls 107 animaux étaient porteurs du virus de la rage: soit 1000 tués environ pour 1 malade!

Et cela a continué depuis et continuera encore si personne ne proteste! Quant aux procédés de massacre, faut-il les rappeler? Piégeage avec ces objets de torture que sont les pièges à mâchoires, estropiant ou tuant en plus des animaux sauvages, nombre d'animaux domestiques! Merci Monsieur Crépeau, vous aviez promis leur interdiction! Finalement vous vous êtes contenté de faire édenté ces mâchoires, dents moins dures peut-être, mais résultats dur, dur...

Empoisonnement à la strychnine! Combien d'espèces animales, d'animaux protégés par la loi comme les Rapaces y ont laissé leur vie.

Gazage à la chloropicrine ou au xylol! Les blaireaux, en particulier, y paient un lourd tribut. Mais voyons, peu importe: eux aussi sont classés abusivement nuisibles.

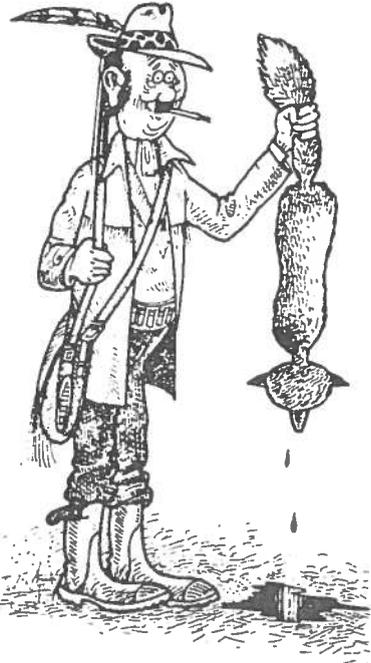
Actuellement le déterrage (avec des chiens terriers) est très à la mode. Il paraît (lire Courrier-Picard du 3/11/87) que le renard acculé est pris à la main ou avec des pinces, sans crochets (les braves gens!) et qu'il est promptement "servi"... à la dague! "Service, m'ont dit mes amis goupils, dont nous nous passerions aisément".

Le comble est que cette lutte sans merci n'a pas enrayé l'avance de la rage. Pire, ces campagnes de destruction ont provoqué des mouvements de population: les renards, "fins, subtils et matois" ainsi que les décrit Jean de la Fontaine, abandonnent un territoire menacé pour essayer d'en trouver un plus paisible et non occupé par d'autres renards. Ceci favorise la progression rapide de la rage (enquête officielle réalisée en Alsace).

Depuis dix ans, les humains, pour se protéger de cette maladie, ont tenté une destruction systématique de l'espèce vulpine. Or, malgré cela, la rage, inexorablement, a gagnée de proche en proche, de nouvelles régions...

Qui veut garder
son renard...

... l'accuse
de la rage



Extrait de "La Hulotte".

Mathématiquement, il est facile de prévoir l'époque où les premiers cas apparaîtront dans un département donné. Echec donc, echec et inutilité! Et pourtant on continue allègrement de détruire les renards et de donner 50,00frs aux chasseurs, par queue rapportée (argent du contribuable). Ce n'est pas non plus en enfermant les humains dans un "sidatorium" qu'on arrêtera la progression du sida! Il faut absolument trouver d'autres solutions. La vaccination ? Depuis Pasteur, elle a fait ses preuves. Rappelons que la rage avait pratiquement disparu d'Europe depuis le début du siècle. De plus, grâce à elle, depuis la réapparition du virus, on n'a eu, en France, à déplorer aucun cas de rage humaine. Vaccination des animaux domestiques, tout d'abord. Elle est, rappelons-le, obligatoire pour les chiens et les chats. En cas d'errance de ces animaux, les chats peuvent être abattus immédiatement et les chiens, après passage en fourrière, n'ont qu'une grâce de 48 heures, délai au bout duquel ils sont abattus, si leur propriétaire ne peut fournir leur certificat de vaccination antirabique (décret du 13/09/76). Et pourtant, il serait bien plus judicieux de garder ces animaux en observation et en quarantaine (rôle que peuvent assurer les refuges SPA). En cas de rage, des mesures de recherche des personnes et des animaux ayant été

en contact avec le sujet atteint, s'imposent. Tandis qu'en supprimant ainsi à l'aveugle des animaux errants, on s'expose à découvrir un jour, un cas de rage humaine. Rappelons pour mémoire que la rage peut se présenter sous sa forme dite "furieuse" (animal hurlant et mordant tout ce qu'il trouve) ou sous une forme dite paralytique (animal prostré, semi comateux et souvent atteint, comme son nom l'indique, de paralysies diverses). Méfiez-vous, amis promeneurs, si vous rencontrez au détour du chemin, un animal sauvage qui semble avoir perdu toute crainte de nous autres humains.

Un tel changement de comportement est hautement suspect!

La vaccination s'applique également aux herbivores. Mais ce qui est pour le moins étonnant, est qu'elle n'est pas obligatoire mais seulement recommandée en zone d'endémie.

Le coût des vaccins est élevé. Et pourtant, en cas de morsures suspectes, que d'astreintes pour les agriculteurs: traitement des personnes et des animaux risquant d'être contaminés, immobilisation des troupeaux pendant trois mois minimum, vente interdite pendant cette période, etc...

Les troupeaux sont bien vaccinés contre la tuberculose bovine, la fièvre aphteuse ou la brucellose. La vaccination rabbinique, couplée avec les autres vaccins devrait, elle aussi, être subventionnée.

Les vaccins utilisés pour les animaux domestiques et les humains sont à base de virus inactivés ou tués, ils s'administrent par voie injectable. Chez les animaux sauvages le problème est autre, il faut les vacciner par voie orale, c'est à dire en mélangeant le vaccin à des appâts. Or le vaccin tué ou inactivé résiste mal à l'acidité gastrique et est donc détruit dans l'estomac. Il faut les préparer avec un enrobage spécial, mais les résultats ne sont pas toujours satisfaisants. Nous comptons sur nos efficaces laboratoires pharmaceutiques pour trouver la solution!

Par contre, le vaccin dit "à virus vivant" s'administre très bien par voie digestive. Après de multiples "repiquages" et "inactivations partielles" du virus par la chaleur ou le phénol, on finit par obtenir une souche de virus jouant un rôle protecteur pour un individu car lui permettant de fabriquer des anticorps, mais ne jouant aucun rôle pathogène: c'est le principe même du vaccin fabriqué par Pasteur.

C'est le même principe de vaccination que celui utilisé contre la poliomyélite, en absorbant des doses vaccinales sur un sucre. Ces vaccins sont efficaces et ont également l'avantage d'être faciles à fabriquer et peu coûteux.

Ils ont été utilisés pour la sauvegarde des animaux sauvages, au Canada, en Allemagne et en Suisse, pays où la protection de la faune sauvage est (oh combien!) plus développée que chez nous.

Dans certaines régions de Suisse, et en particulier dans le Valais, cette vaccination a fait ses preuves puisque aucun cas de rage vulpine n'y a été constaté depuis 1984!

Recemment, un chercheur français a trouvé la méthode pour les fabriquer par la technique du "génie génétique". Inutile d'entrer dans les détails, mais fait certain, cela permettra d'obtenir des doses vaccinales en plus grand nombre et à moindre coût.



Malheureusement un problème se pose: la possibilité de la réapparition de la virulence de la souche vaccinale. Précisons tout de suite que ce danger est très, très faible.

Mais il s'agit, rappelons-le de virus vivants, aussi l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) recommande la plus grande précaution pour l'utilisation de ce vaccin.

Celui-ci est malgré tout largement utilisé en Allemagne et au Canada et commence à l'être dans les Vosges françaises.

Mais l'aberration est que, parallèlement à ces tentatives, on continue à favoriser la destruction des renards sans aucun discernement: vacciné ou pas, à tuer!

Ils sont dits nuisibles, ne l'oublions pas. Pourquoi nuisibles ? Parce qu'ils sont carnivores ?

Cette expression est tout à fait stupide, il n'y a pas d'animaux nuisibles et ce terme devrait disparaître définitivement!

La destruction systématique des renards a beaucoup trop arrangé les intérêts dits cynégétiques qui ont une nette tendance à vouloir faire de la Nature, un poulailler de luxe.

Goupil, la rage humaine s'est abattue sur toi!

Rage, que de meurtres on a commis en ton nom! Et que d'argent dépensé: coût des pièges, des poisons, primes à la queue des animaux tués, etc...

En conclusion, ne réagissons pas contre cette redoutable maladie par des procédés d'enragés!

Tentons de nous protéger et d'épargner les animaux sauvages. Il faut vacciner les renards et, mesure complémentaire, protéger les animaux immunisés.

Abandonnons cette rage de détruire et ayons la rage de sauver!

Remerciements: je remercie le Docteur J.F. LAKOMICKI, qui, grâce à sa thèse de doctorat en médecine sur les aspects actuels de la rage vulpine, m'a fourni une précieuse documentation.

Bibliographie:

Aspect actuel de la rage, thèse de doctorat en médecine de J.F. LAKOMICKI, Académie de Médecine d'Amiens, 1983.

Annales de l'Institut Pasteur, 1981-1986.

Epidémiologie de la rage vulpine, TOMA et ANDRAL, information technique des services vétérinaires 1979.

Physiopathologie et immunité dans la rage, WIKTOR, Colloque de la Société Française de pathologie infectieuse, 1973.

